

LES PRINCIPALES VILLES EN FRANCE ET EN EUROPE

I- Une population française majoritairement urbaine, comme dans le reste de l'Europe

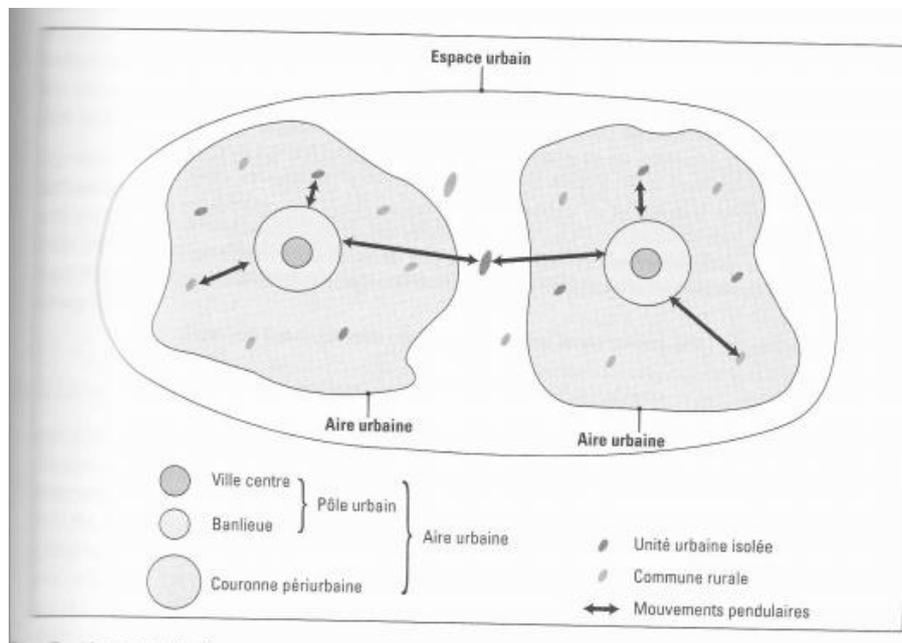
a. Des urbains et des villes de plus en plus nombreux

+ La croissance urbaine

- ⇒ Années 30 : un Français sur deux vivait en ville. Plus des deux tiers depuis les années 90.
- ⇒ Forte et rapide jusqu'au milieu des années 70 (exode rural, baby-boom et mouvements migratoires internationaux)
- ⇒ Villes attirent : principaux foyers d'emplois. Les plus grandes sont plus attractives que les petites.

+ L'étalement urbain change la définition de la ville

- ⇒ **Pôle urbain** : unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
- ⇒ **Aire urbaine** : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40% de la population résidente, ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- ⇒ INSEE propose des outils statistiques pour comprendre et analyser la ville : les « **bassins de vie** » (plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi), et les « **bassins d'emploi** » (périmètre à l'intérieur duquel la population réside et travaille à la fois).



b. De « nouveaux » territoires

+ Opposer rural et urbain n'est plus pertinent

- ⇒ Population de la France est devenue très mobile.
- ⇒ **Unité urbaine** : selon l'Insee, « une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres ». Chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les critères de délimitation de ces unités sont la continuité de l'habitat et la morphologie des espaces.
- ⇒ **Zones de peuplement industriel et urbain** (ZPIU) rassemblent des communes-dortoirs, des communes industrielles, une ou plusieurs unités urbaines. Créées en 1962, elles englobent 96% du territoire et ne constituent donc pas de bons outils statistiques. Les critères de délimitation de ces zones sont en outre le niveau des migrations quotidiennes domicile-travail. Elles ont été remplacées en 1996 par les aires urbaines.

+ La nécessaire intercommunalité

- ⇒ **Loi Chevènement de 1999** offre un cadre légal de l'intercommunalité.
- ⇒ 90% des 36 782 communes françaises et 90% des habitants sont touchés par les mailles nouvelles des coopérations intercommunales.
- ⇒ **Trois types de regroupement** : les **communautés de communes** (regroupement de communes rurales de moins de 50 000 habitants), les **communautés d'agglomération** (plus de 50 000 habitants) et les **communautés urbaines** (plus de 500 000 habitants).

Exemple : troisième agglomération de France, Marseille, et ses 44 communes de la couronne périurbaine forment une aire urbaine de plus de 1,5 million d'habitants.

c. Un réel dynamisme des plus grandes villes

- ⇒ Croissance des villes : dynamisme démographique et solde migratoire positif.
- ⇒ Populations attirées par une dizaine d'aires urbaines (Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux...) génératrices d'emplois. **CROISSANCE DE LA POPULATION EST LIEE A LA CROISSANCE DES EMPLOIS.**

II- L'organisation de l'espace urbain français

Les villes établissent entre elles des relations d'échanges et/ou de domination qui définissent une hiérarchie et des aires d'influences. En France, la hiérarchie urbaine est doublement originale :

- ⇒ Domination très forte de Paris.
- ⇒ Grande variété des réseaux urbains d'une région à l'autre.

L'étalement urbain génère des mutations de l'armature urbaine à toutes les échelles. Certaines unités urbaines croissent plus que d'autres. Certains centres agissent comme des pôles de développement dans leur environnement régional ou international. Des zones périurbaines accueillent les urbains, mais leurs fonctions et leurs caractéristiques varient.

a. La macrocéphalie parisienne

+ La suprématie démographique de Paris

- ⇒ **Première aire urbaine** du pays (11 millions d'habitants, sept fois plus peuplée que l'aire urbaine de Lyon qui occupe le deuxième rang).
- ⇒ **Fonctions de commandement politique, économique et culturel** : rayonnement international.

+ Les autres preuves de la puissance parisienne

- ⇒ Se mesure à travers l'organisation des réseaux de transports en France. Etoile des transports est centrée sur Paris.
- ⇒ **Deux aéroports internationaux** fait de Paris un carrefour incontournable du trafic aérien, en France comme en Europe.
- ⇒ Macrocéphalie qui caractérise le réseau urbain métropolitain.

b. La variété des réseaux urbains régionaux

- ⇒ **Réseaux linéaires** : disposition des villes se fait en ligne, une seule ville dominante ;
- ⇒ **Réseaux multipolaires** : aucune ville n'est en position dominante de commandement, mais chaque ville influence un espace proche, avec des limites imposées par la proximité concurrentielle d'une autre ville au moins ;
- ⇒ **Réseaux polarisés articulés** : une agglomération domine. Elle profite de relais urbains et étend son influence le long d'axes naturels et/ou économiques ;
- ⇒ **Réseaux bipolaires** : deux grandes villes de taille et d'influence comparables dominant, mais aucune n'arrive à « prendre le dessus ».

III- La métropolisation du territoire français

a. Une polarisation de plus en plus marquée : les aires d'influence des grandes villes

+ L'attractivité des centres

- ⇒ **Centralité** : fonctions d'un élément central sur ses périphéries : attractivité, dessertes variées, et rapides, services aux personnes et aux entreprises.
- ⇒ **Centres** : fonctionnent comme des pôles.
- ⇒ **Domination d'une ville** : espaces plus ou moins éloignés par des mouvements de population comme les migrations pendulaires, la diffusion d'un journal quotidien....

+ Un nombre limité de métropoles

- ⇒ **France sous urbanisée** : peu de grandes villes.
- ⇒ **Trois agglomérations** dépassent le million en dehors de Paris.
- ⇒ De nombreuses villes moyennes et petites desservent le territoire en services variés.
- ⇒ Métropoles qui animent chacune un réseau urbain : Lille, Nancy-Metz, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg.

+ Le territoire métropolisé

- ⇒ **Domination territoriale des villes** : accentuée par la taille de l'unité urbaine et la concentration de l'activité économique qui leur sont liées. **PLUS UNE AIRE URBAINE EST**

GRANDE, PLUS SON DYNAMISME EST ELEVE, PLUS ELLE RAYONNE ET S’AFFIRME COMME METROPOLE.

- ⇒ **Attractivité des métropoles** : concentration des emplois qualifiés, des services et des nouvelles technologies de l’information et de la communication.
- ⇒ **Concurrence** : les métropoles proposent une main d’œuvre qualifiée nombreuse et mobile et tissent des réseaux. **CONCENTRATION DES ACTIVITES DOUBLEE DE CAPACITES D’INTERRELATIONS SE TRADUIT PAR UNE METROPOLISATION DU TERRITOIRE.**
- ⇒ Toutes les aires urbaines ne bénéficient pas de la métropolisation (processus de croissance des plus grandes aires urbaines en termes de concentration de valeurs : **créé des hiérarchies au sein des aires urbaines, certaines bénéficiant davantage de cette concentration que d’autres**).

Métropole : ville qui concentre la population, les richesses et les activités, et qui exerce son influence de capitale au niveau régional, national ou international.

Métropolisation : transformation des grandes villes en métropoles, par la concentration de la population, des fonctions tertiaires supérieures et des pouvoirs de commandement.

b. L’échelle européenne prime sur l’échelle nationale

Le système urbain métropolitain ne peut se penser en dehors au moins du cadre des métropoles européennes. Le réseau urbain français est en dehors de la mégalopole nord-européenne. Toutefois, le fonctionnement en réseaux de l’économie tisse des mailles et valorise des pôles urbains dont les fonctions métropolitaines sont complètes. Cette mutation favorise ainsi les villes proches de la mégalopole. La conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing-Villeneuve-d’Ascq rayonne jusqu’en Picardie, effaçant le poids d’Amiens, et s’affirme de part et d’autre de la frontière belge. Elle est reliée à Londres, Bruxelles, Amsterdam, Cologne et la Ruhr par des moyens de communications terrestres très rapides. Quant aux agglomérations de Strasbourg et Lyon, l’ouverture de lignes TGV performantes, vers l’Allemagne pour la première et vers la plaine de Pô pour la seconde, est prometteuse de la croissance de ces métropoles. Celles-ci bénéficient de « l’effet-frontière », aujourd’hui porte ouverte aux flux et garant de l’intégration européenne.

c. La métropolisation n’est pas sans poser de problèmes

- ⇒ La dilatation des espaces urbains génère des problèmes environnementaux : destruction des paysages, dépenses énergétiques, pollutions multiformes.
- ⇒ Les nouvelles morphologies urbaines conduisent à des ségrégations sociales et spatiales que des sociétés démocratiques très mobiles ont du mal à maîtriser.
- ⇒ **Métropolisation** : enjeu du développement durable.

IV- L’Europe, un espace marqué par le fait urbain

a. La région du monde la plus anciennement urbanisée

- ⇒ Trois européens sur quatre habitent en ville.
- ⇒ **Le semis urbain** (répartition des villes dans l'espace) est particulièrement serré, constitué surtout de villes petites et moyennes.
- ⇒ Métropoles nombreuses, **deux agglomérations** dépassent 10 millions d'habitants (Paris, Londres).
- ⇒ Spécificités nationales dans le processus d'urbanisation avec des armatures urbaines différentes : **modèle à capitale macrocéphale** (France), **modèle polycéphale** (Allemagne) et **modèle bicéphale intermédiaire** (Italie et Espagne).
- ⇒ **Processus de métropolisation** (concentration des fonctions de commandement et des activités de décision, de conception et de direction) se traduit par deux phénomènes : renforcement des métropoles en elles-mêmes à la tête de leur réseau urbain et développement des relations entre les métropoles elles-mêmes.

b. Au cœur de l'Europe, la mégalopole

La mégalopole européenne

- ⇒ Court des Midlands jusqu'à l'Italie du Nord, en passant par le bassin de Londres, le Benelux et la Ruhr ; on parle d'axe rhénan. A cette « dorsale », ce centre, peuvent être associées des régions voisines animées par de grands pôles urbains pour former le cœur de l'Europe.
- ⇒ Paris et Londres en sont les **deux métropoles de taille mondiale**.

Les caractéristiques du cœur de l'Europe

- ⇒ **40% de la population européenne, 50% de la richesse produite et 50% des échanges intra-européens.**
- ⇒ **Zone très densément peuplée**, avec une armature très serrée et fonctionnant en réseau.
- ⇒ Rassemble des **activités industrielles et tertiaires** de haut niveau.
- ⇒ **Axes de communication majeurs** s'y concentrent avec des infrastructures de transport et de logistiques très développées.
- ⇒ **Véritable interface entre l'Europe et le reste du monde**, la façade nord-européenne court du Havre à Hambourg avec ses complexes industrialo-portuaires (Rotterdam). Les sièges décisionnels sont installés dans ce centre tant sur le plan politique (Bruxelles, Strasbourg, Francfort pour l'UE) qu'économique (40% des sièges sociaux des grandes entreprises sont situés à Paris et à Londres).

Le modèle centre périphérie est utilisé pour décrire l'opposition entre deux types de lieux dans un système spatial : le centre commande ce système et domine la périphérie ; la ou le plus souvent les périphéries subissent le système et dépendent du centre. Le couple fonctionne à plusieurs échelles, ce qui permet de distinguer la périphérie immédiate du centre ou le centre de la périphérie. Penser en termes de centre(s) et de périphérie(s) permet d'envisager les interactions entre les lieux, notamment sous la forme de relations dissymétriques au sein d'un système économique.

